

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_143 : CONVENTION-CADRE DE POSE D'ÉQUIPEMENTS DE
VIDÉOPROTECTION SUR MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_143 : CONVENTION-CADRE DE POSE D'ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION SUR MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Michel TREBOSC, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est parfois sollicitée par les communes pour la pose d'équipements de vidéo-protection sur les mâts d'éclairage public.

Afin de répondre à ce sujet, il est proposé de mettre en place une convention entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune qui effectue la demande pour définir les modalités générales et particulières de pose de ces équipements lorsque les équipements d'éclairage le permettent.

Les principes généraux posés dans la convention sont les suivants :

- La commune sollicite au préalable la communauté d'agglomération pour la pose des équipements liés à la vidéo-protection sur des mâts d'éclairage public ;
- Le demandeur ou gestionnaire de la vidéo-protection précise dans la demande le schéma de principe de pose, de raccordement électrique, et la localisation,
- La demande est instruite par la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans un délai d'un mois ;
- Les travaux, s'ils sont autorisés, s'effectuent sous la responsabilité de la commune et à sa charge ;
- La maintenance des équipements de vidéo-protection posés est à la charge de la commune ;
- En cas d'intervention par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, nécessitant la dépose des équipements, la commune en est informée préalablement ;
- En cas de dégradation des équipements de vidéo-protection entraînant la dégradation de l'éclairage public (mât, luminaire, câblage...), la remise en état est à la charge de la commune.
- L'autorisation est délivrée pour une période de cinq ans (échéance à fin d'année civile en cours) et est renouvelable par tacite reconduction par période de deux ans.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les conditions d'autorisation particulières ci-dessus définies et précisées dans la convention cadre annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la convention-cadre ci-jointe,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention-cadre de pose d'équipements de vidéo-protection sur mâts d'éclairage public ci-annexée,

DONNE POUVOIR à madame la présidente ou son représentant à signer les conventions à venir avec les communes.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY